



# Coronavirus : aperçu du train de mesures pour atténuer les conséquences économiques

---

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a arrêté un vaste train de mesures à hauteur de 32 milliards de francs pour atténuer les conséquences économiques de la propagation du coronavirus. Compte tenu des mesures déjà décidées le 13 mars, plus de 40 milliards de francs seront ainsi disponibles. Ces mesures qui s'adressent à différents groupes cibles ont pour objectif d'éviter les licenciements et de sauvegarder ainsi les emplois, de garantir les salaires et de soutenir les indépendants. Elles doivent avoir un impact rapide et efficace, et doivent pouvoir être abandonnées lorsque la reprise s'amorcera.

## Entreprises

**Régime spécial en matière de cautionnement** (décision du Conseil fédéral du 13 mars 2020)

### Aides aux entreprises sous la forme de liquidités

- Aide immédiate sous la forme de crédits transitoires spécifiques
- Report du versement des contributions aux assurances sociales
- Possibilité de repousser sans intérêt moratoire les délais de paiement de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes, des prélèvements incitatifs et des droits de douane
- Vérification et règlement rapides de la facture des créanciers par les unités administratives fédérales sans attendre l'expiration des délais de paiement
- Suspension des poursuites et des faillites au titre de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)
- Mesures dans le domaine du tourisme et de la politique régionale

### Extension du chômage partiel et simplification des démarches

Nouvelles mesures

- Chômage partiel pour les salariés dont la durée d'engagement est limitée et les personnes au service d'une organisation de travail temporaire
- Chômage partiel pour les personnes qui sont en apprentissage

- Chômage partiel pour les personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur
- Suppression du délai de carence (délai d'attente) pour pouvoir bénéficier du chômage partiel
- Les salariés ne sont plus tenus de liquider leurs heures supplémentaires avant de pouvoir bénéficier du chômage partiel
- Simplification rapide du traitement des demandes et du versement des indemnités en cas de chômage partiel.

### **Indemnités en cas de perte de gain pour les salariés**

- Indemnisation des parents qui doivent interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants.
- Indemnisation en cas d'interruption de l'activité professionnelle en raison d'une mise en quarantaine ordonnée par un médecin

### **Aides immédiates aux entreprises culturelles**

- Prêts sans intérêt aux entreprises culturelles à but non lucratif

### **Indemnité pour le préjudice financier subi par les entreprises culturelles**

### **Prêts remboursables pour combler le manque de liquidités des organisations sportives professionnelles**

### **Subventions pour les organisations sportives bénévoles**

### **Aide d'urgence dans le secteur du tourisme**

### **Mesures de droit du travail concernant les hôpitaux et les cliniques**

## **Indépendants**

### **Indemnités en cas de perte de gain pour les indépendants, y compris les artistes**

- Indemnisation des indépendants en cas de fermeture de leur établissement géré de manière indépendante et ouvert au public
- Indemnisation des parents qui doivent interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants
- Indemnisation en cas d'interruption de l'activité professionnelle en raison d'une mise en quarantaine ordonnée par un médecin

### **Aides immédiates aux artistes**

### **Indemnité pour le préjudice financier subi par les sociétés de musique et de théâtre amateurs**

### **Indemnité pour le préjudice financier subi par les artistes**